

Attestation de mise en place de la signalisation

Nom du demandeur :

N° de SIRET :

Adresse :

N° d'arrêté :

Adresse des travaux :

Nature des travaux :

Date de début : Date de fin :

Je m'engage à mettre en place la signalisation temporaire selon la réglementation en vigueur, 48 heures minimum avant le début des travaux, soit le à h.....

À défaut, la Police municipale ne sera pas en mesure de contrôler la conformité de la signalisation et ne pourra pas verbaliser en cas de non respect de ladite signalisation.

Ce document, dûment complété, doit être retourné à la Police Municipale par mail à l'adresse suivante : attestations-signalisation@mairie-nantes.fr

Le date

Signature

Cadre réservé à la police municipale

Contrôle effectué le / / à h

Par l'agent

Signalisation conforme : OUI NON

Tout document émanant ou traité par la Mairie de Nantes fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la Mairie de Nantes et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'attention du service Police Municipale de la Mairie de Nantes à l'adresse indiquée ci-dessous, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.